

Avis au public
EAU/AUT/25/0892

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Curage d'un fossé existant situé à la limite nord de la Z.A.E. Wolser B à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/25/0892 de la part du Ministère de l'Economie concernant la gestion des eaux dans le cadre du curage d'un fossé existant situé à la limite nord de la Z.A.E. Wolser B à Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier électronique du 7 octobre 2025.

Fait à Bettembourg, le 9 octobre 2025

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

